

Le **BIO**

Bulletin d'Information d'Offlanges



Sommaire

■ Vie quotidienne

Trions mieux nos déchets p. 2

Urbanisme p. 2

■ Patrimoine

De la source au robinet p. 3

■ Vie associative et festivités

Agenda du foyer rural p. 4

Éditorial

Ce deuxième numéro est consacré principalement à la ressource en eau potable de la commune. Il retrace l'histoire depuis les premiers travaux jusqu'à la situation actuelle. L'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller.

Le tri des déchets, autre sujet important, n'est pas parfait comme le montre le dernier contrôle effectué sur la commune. Un effort de tous est indispensable.

L'été arrive et le conseil municipal vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

Le maire

Contact

Pour donner vos impressions, vos idées ou pour participer à la rédaction du BIO :

Mairie d'Offlanges
Place Charles BOISSEAU
39290 OFFLANGES

Tél/Fax : 03 84 70 36 29
E.Mail : mairie.offlanges@wanadoo.fr
Permanence : jeudi de 9h00 à 12h00.



Informations pratiques

■ Il existe une multitude de plastiques reconnaissables à leurs logos. 4 sur 6 types de plastique sont recyclables.

A mettre dans le **bac bleu** :

-  PEHD
-  PEHD
-  PVC
-  PEBD



A mettre dans le **bac gris** :

-  PP
-  PS



* * *

Renseignements au :

 N° Vert **0800 19 20 87**

Trions mieux nos déchets

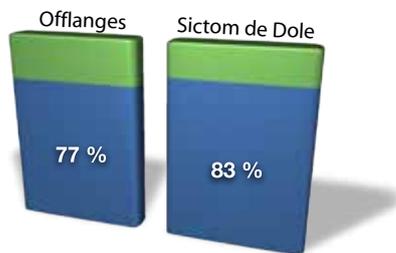
Le 16 janvier 2009, un contrôle du contenu des bacs bleus a été effectué dans notre commune. Suite à cette intervention, un rapport est parvenu en mairie avec plusieurs remarques :

■ Le taux de remplissage est relativement bas.



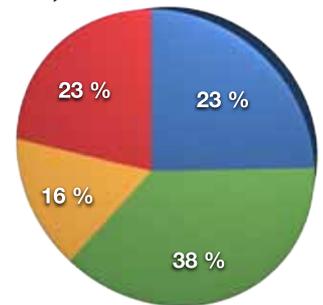
■ Taux de remplissage

■ Le taux de qualité dans notre commune est inférieur à la moyenne du Sictom de Dole.



■ Qualité du contenu

■ Un nombre important de bacs bleus a révélé un contenu non conforme* (bidon d'huile, chaussures, bois, poubelles de salle de bain, jouets, tissus, verre, filtre à air de voiture, lunettes W.C., sac à main...).



- Très bons bacs
- Bons bacs
- Bacs moyens
- Mauvais bacs

Pour information, le Sictom facture la tonne de déchets bleus enlevés en fonction de la qualité du tri. C'est donc l'affaire de tous. 

* Feuillet joint au BIO N°1 « Où va quoi ».

Urbanisme

Lors de la réalisation de travaux, l'affichage du permis ou de la déclaration préalable doit être effectué dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme :

- Le panneau doit être de format rectangulaire aux dimensions supérieures à 80 centimètres.
- Le panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les

renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier. 

PERMIS DE CONSTRUIRE	
N° Permis:	<input type="text"/>
De Date:	<input type="text"/>
Localisation:	<input type="text"/>
Nature des travaux:	<input type="text"/>
Superficie hors œuvre nette autorisée:	<input type="text"/> m ²
Nombre de lots constructibles:	<input type="text"/> n°
Surface des bâtiments à édifier:	<input type="text"/> m ²
Superficie des terres:	<input type="text"/> m ²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de Val de Saône.	
<p><small>Droit de recours</small></p> <p>Le plan de masse constructible est de droit sous le régime de permis pour être permis pendant un délai de 60 jours à compter de la date de dépôt de la demande de permis.</p> <p>Une action en réclamation ou en annulation du permis ou de la déclaration préalable peut être intentée pendant ce délai. Cette action doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Maire de Val de Saône pour être recevable. Le délai de recours est de 60 jours à compter de la date de dépôt de la demande de permis.</p>	

Informations pratiques

- Tous les arbres et arbustes doivent être plantés à 2 mètres de la limite de deux terrains s'ils dépassent 2 mètres de hauteur et à 0,50 mètre s'ils ne dépassent pas 2 mètres.
- L'entretien d'une haie est à la charge de son propriétaire.

* * *

Renseignements en mairie.

De la source au robinet

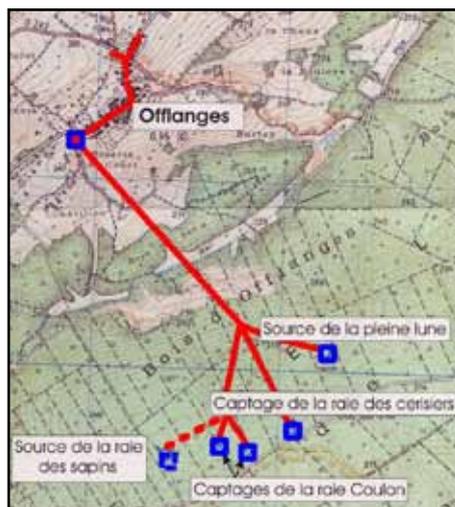
Se désaltérer par une chaude journée d'été, voici un geste d'une très grande simplicité de nos jours, il suffit de tourner le robinet. Mais à Offlanges, il n'en a pas toujours été ainsi.

Dans un rapport de 1849, il est écrit que « La Commune d'Offlange était sans eau avant 1849, époque à laquelle elle fit établir deux puits publics qui ont suffi jusqu'à ce jour aux besoins des habitants, malgré leur abondance en hiver, il est à craindre qu'ils tarissent pendant les chaleurs de l'été. Déjà les années précédentes l'eau était basse et difficile à puiser à la profondeur de 24 à 40 m environ, qui est celle des puits. Beaucoup d'habitants conduirent leurs bestiaux s'abreuver dans le bief qui traverse la prairie, à 3 km du village, à cause de la difficulté d'aller puiser de l'eau à la profondeur précitée, et surtout lorsque les bestiaux sont confiés à des enfants ». C'est donc à cette époque que fut décidé l'établissement d'un premier réservoir d'eau sur la place publique, alimenté par les eaux des toitures de l'église et de la maison commune (mairie et école actuelle).

Deux puits supplémentaires furent creusés vers 1858 et une étude sera même demandée en 1874 au sujet d'un essai de puits artésien, c'est-à-dire un forage donnant une eau jaillissante. Cette possibilité fut vite écartée, vu l'emplacement du village.

C'est en 1881 qu'un extrait du registre des délibérations du conseil municipal relate la « situation déplorable dans laquelle se trouve le village au point de vue de l'alimentation d'eau. (...) D'après des études sommaires faites sur le terrain, il a été démontré que l'alimentation dans la commune serait facile à obtenir en dérivant deux sources situées dans la forêt de La Serre et appartenant à la commune ».

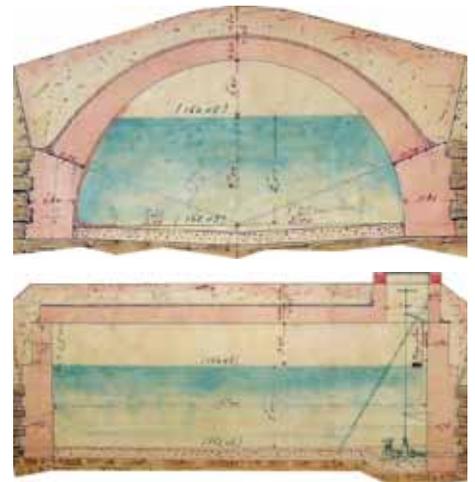
La solution retenue un an plus tard, est celle de dériver trois sources (source de la Raie des Cerisiers, source de la Pleine Lune et source de la Raie Coulon), d'amener l'eau jusqu'à un réservoir construit à proximité du village, soit environ 2,5 km de canalisations, et ainsi de la distribuer dans les différents quartiers d'Offlanges.



Carte du réseau d'eau potable.

La construction du lavoir public fut également décidée à cette époque.

Les travaux de distribution d'eau se poursuivirent jusqu'en 1886 mais le réservoir ne verra le jour qu'au début des années 1900.



Plans en coupes du réservoir communal.

Ce réservoir, toujours en activité, a une hauteur de plus de 3 m sous voûte, une longueur de 10,5 m pour une largeur de 6 m. Sa capacité est d'environ 100 m³.

Ce n'est qu'à partir de 1957 que l'eau sera distribuée chez les particuliers. D'autres améliorations suivront entre 1960 et 1980, notamment l'installation de bouches à incendie ainsi qu'un projet de construction d'un nouveau réservoir de 300 m³, mais qui restera à l'état de projet.

Toujours en raison du manque d'eau récurant en été, le village devait se restreindre et subissait des coupures d'eau régulières. C'est ainsi qu'en 1990, le conseil municipal demande le raccordement du réseau avec celui du Syndicat de Montmirey afin de satisfaire >

Patrimoine (suite)

> les besoins en eau des habitants lorsque le débit des sources n'était plus suffisant.



Nettoyage du réservoir d'eau.

Aujourd'hui, la consommation journalière moyenne est d'environ 41 m³ d'eau. Le débit des sources est quant à lui très variable, celui-ci dépendant fortement de la saison et des précipitations. Il peut varier de 25 m³ en été à plus de 140 m³ l'hiver.

A Offlanges, l'eau est donc une richesse. Il est très important que chacun d'entre nous respecte cette ressource qui n'est malheureusement pas inépuisable. 🏠

Information

Pour des raisons de disponibilité en eau potable, tout propriétaire d'une **piscine** de plus de 10 m³ de contenance devra, une semaine avant son remplissage, en informer la mairie.

Tout remplissage devra être réalisé avant le 15 juillet ou après le 15 octobre.

* * *

Renseignements en mairie.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Nolan JACQUOT, le 03 janvier 2009.
- Aurélie MONIER, le 07 janvier 2009.
- Lucas BLANGIS le 24 mai 2009.

Décès

- Jean COLLIN, le 16 février 2009.
- Guy VERJUS, le 04 mars 2009.

Annonces

■ Plusieurs vols ont été commis récemment sur la commune. **Restez donc très vigilants.**

■ Le Centre Local d'Information, de Coordination et d'Actions Gérontologiques du Nord-Jura (CLIC) assure une mission de service public en faveur des **personnes de plus de 60 ans**, notamment en favorisant le maintien à domicile mais aussi en préparant une entrée en institution. N'hésitez pas à vous informer.

■ Les personnes souhaitant se faire établir un **passport** doivent se rendre exclusivement dans une mairie habilitée, la plus proche étant celle de Dole.

* * *

Renseignements en mairie.

Vie associative et festivités

Agenda du foyer rural

- **Samedi 27 juin** : Soirée jeux version été et barbecue.
- **Dimanche 5 juillet** : Fête inter-villages de Nojeux, à Dammartin.



- **Samedi 8 et dimanche 9 août** : Fête du village avec feu d'artifice le samedi soir.

Contacts : Jean MICHAUD au 03 84 70 94 30
Nicolas THABARD au 06 30 29 15 70

Information

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour défendre les couleurs d'Offlanges à la fête inter-villages de Nojeux. Une réunion de préparation est prévue le **lundi 22 juin à 20h30** à la salle des fêtes. Venez nombreux rejoindre les rangs de l'équipe d'Offlanges.

N'oubliez pas de réserver vos repas.

Bonne ambiance garantie.